

Texte CAA Janvier 2020 POITIERS

présenté par le secrétariat

Situation générale :

Le gouvernement poursuit sa politique libérale, impulsée par le président de la République. L'austérité reste la règle de la politique économique. L'écart se creuse inexorablement avec les plus fragiles. Les privés d'emploi se voient sortir de l'indemnisation du chômage, le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté est en augmentation. Les actionnaires quant à eux engrangent des dividendes comme jamais.

Le conflit sur la réforme des retraites- le plus long conflit depuis 1968- s'enracine. Les gesticulations du premier ministre, les éléments de langage de sa communication ne font douter ni les salariés ni les pensionnés : tous sont perdants et l'ont compris!

L'entêtement du pouvoir à imposer sa réforme est inquiétant et irresponsable. Le projet est déjà déposé au conseil d'État alors qu'on voudrait nous faire croire à des marges de négociations. Le gouvernement aggrave encore les effets de la réforme systémique en y adjoignant des exigences de réforme paramétrique. Il entretient la confusion entre le long terme et le court terme, prétend à une universalité pour liquider les régimes spéciaux et consent dans le même temps à quelques exceptions pour certaines corporations, sous la pression des actions. Les consultations mises en place par « l'ex monsieur retraite » à la moralité plus que douteuse sont aujourd'hui remplacées par des consultations sur le financement des retraites.

Après avoir mis du temps à reconnaître les pertes sur le montant des pensions des agents de la fonction publique, le gouvernement consent à ouvrir une série de négociations sur la question des rémunérations, celles des enseignants en particulier. Une telle perte sur le niveau de pension ne peut pourtant être remplacée par ce qui ressemble fort à une promesse électorale sans garantie. Les insuffisances cumulées sur l'absence de réévaluation du point d'indice depuis 2010 ne sont pas compensées. Par ailleurs, la tractation ressemble fort à un chantage au métier qui pourrait en être considérablement modifié ; nos conditions de travail étant encore aggravées. L'obstination gouvernementale n'augure aucune sortie de crise. L'entreprise de communication va bon train avec la complaisance de certains médias. Les violences policières s'exercent de nouveau. Nous les condamnons. Elles participent d'ailleurs d'une attaque insidieuse contre la démocratie sociale dont ce gouvernement est devenu par trop coutumier.

L'engagement du Snes et de la Fsu dans le combat contre la réforme des retraites est un des éléments moteur de la contestation, avec les cheminots et la RATP. Les enseignants ont largement contribué à l'ampleur des cortèges. La mobilisation reste importante mais elle est diverse selon les établissements. Et si elle connaît un fléchissement ces derniers jours, elle prend ici ou là des formes diverses qui assurent la couverture médiatique et permettent d'expliquer toujours, de convaincre encore.

Des caisses de solidarité ont été mises en place au niveau des départements pour soutenir les agents les plus précaires dans ce combat des retraites. Les cotisations de soutien relèvent du régime de la déduction fiscale pour les adhérents Snes.

Dans l'éducation :

Dans un contexte où les réformes régressives (baccalauréat, voie professionnelle, loi de transformation de la fonction publique, mise en place de l'organisation territoriale, les conventions orientations Région-Rectorat, projet de réforme des retraites) s'accumulent, où le niveau des salaires et des pensions reste insuffisant dans la fonction publique, où le gouvernement reste sourd aux

nombreuses contestations, nous ne pouvons accepter de nouvelles dégradations des conditions de travail. D'ailleurs l'entreprise publique France Télécom vient d'être sanctionnée pour harcèlement moral institutionnel par le tribunal pénal de Paris pour des faits similaires.

Baccalauréat :

La réforme du baccalauréat est rude et stressante pour nos élèves qui sont évalués en permanence. Le Bac « maison » induit des calendriers et des organisations à l'initiative des chefs d'établissement. Le diplôme n'est plus national et sa valeur peut varier en fonction du secteur d'origine. L'accès aux poursuites d'études n'en sera que plus sélectif et plus opaque. Pour mémoire, nos élèves de première ont déjà fait les frais de la réforme du collège lorsqu'ils étaient en classe de quatrième. La réforme Blanquer, l'organisation des enseignements et l'organisation du bac, ont largement montré leurs limites : Il faut exiger une remise à plat. Le Snes-Fsu demande l'annulation des épreuves communes de contrôle continu dans l'intérêt des élèves et des professeurs, déjà épuisés par la mise en place à marche forcée de cette réforme. Il dénonce les propos mensongers, irresponsables et l'attitude méprisante du ministre Blanquer dans la campagne de décrédibilisation des personnels qu'il entend mener dans les médias.

Les actions engagées sur le refus des choix des sujets, la grève des surveillances doivent être décidées collectivement dans les établissements en fonction du calendrier local, en recherchant l'appui des associations de parents d'élèves. Le Snes-Poitiers a décidé, en bureau académique, de déposer un préavis de grève sur la période des E3C, jusqu'au 13 mars 2020. Il appelle les collègues à signaler tout dysfonctionnement, tout incident dans l'organisation de ses épreuves, à se saisir de tous les outils, y compris celui du CHSCT, pour dénoncer les conditions inacceptables de passation et de correction.

Fonction Publique :

La loi de transformation de la fonction publique se met en place. Les lignes directrices de gestion ne garantissent en rien les intentions qu'elles affichent : Equité, transparence, fiabilité.....

Elles signent surtout la fin du paritarisme dans les opérations de mouvement, puis demain, de carrière. Certains de nos collègues demandeurs de mutation semblent le découvrir seulement maintenant. Nous n'avons pourtant pas manqué de prévenir, d'informer. Il y a là encore un recul grave pour la démocratie sociale et les droits des personnels. Le dialogue social a vécu et il nous faut réinventer les outils de nos interventions auprès des collègues pour le conseil à mutation etc..

La publication récente des décrets sur la rupture conventionnelle a justement ému les collègues. Si un cadre juridique est posé qui garantit l'accord de l'agent, on peut craindre pourtant qu'à terme les conditions imposées aux personnels finissent par les convaincre de se saisir eux mêmes de ce qui porte ici gravement atteinte au statut. Le Snes-Fsu aura un rôle important d'information auprès des collègues qui voudraient se saisir de ce texte afin qu'ils ne soient pas abusés.

Réforme Territoriale

Si le vocabulaire change, le fond reste le même : la fusion des académies aurait été abandonnée, mais la mise en œuvre du décret du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés renforce clairement les attributions du recteur de région académique. Les mutualisations de services à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine sont une perte d'autonomie pour les académies de Limoges et Poitiers, une mise sous tutelle de « territoires annexés » par l'académie de Bordeaux.

Le Snes et la Fsu se sont opposés à la réforme territoriale de l'État car elles ont considéré, à raison, qu'elle entraînerait une métropolisation néfaste à l'aménagement du territoire, une concentration des lieux de décision ainsi toujours plus éloignés des usagers. L'austérité budgétaire choisie par le gouvernement et la création de nouveaux services nous font aussi craindre des mutualisations néfastes aux conditions de travail des agents et à la qualité du service finalement rendu. Par contre,

la même austérité ne s'applique pas aux décideurs- recteurs et secrétaires généraux- qui ont perçu une prime conséquente en fin d'année.

Orientation

Le cadre national de référence signé entre les régions et l'État permet de faire, dans chaque région, une convention régionale et d'avoir une définition de l'action conjointe en matière d'information à l'orientation. Une nouvelle carte cible des Cio pourrait être en préparation. L'information sur les métiers et les formations est devenue compétence de la région, laquelle peine d'ailleurs à produire une offre lisible et cohérente. Difficile de s'en réjouir pourtant, quand l'Etat cherche par tous les moyens, semble-t-il, à se débarrasser de cette compétence et des personnels qui sont chargés de la mettre en œuvre, les psychologues de l'éducation nationale. Le conseil en orientation est un vrai métier qui mérite que nous le défendions et le respections.

Il y a quelques mois, le rapport Charvet a émis des préconisations comme la fermeture de CIO, le rattachement des PsyEn aux établissements scolaires, la transformation des CDI en CDIO ou « bibliolab ».

Des collègues ont été sollicités, le plus souvent plébiscités par leur chef d'établissement, pour constituer un vivier de formateurs à l'orientation. Le SNES-FSU, soucieux de l'avenir du service public d'éducation, appelle les collègues à refuser de participer à cette démarche. Non seulement ils courent le risque d'être regardés comme les vecteurs des réformes institutionnelles au moment où, dans les lycées en particulier, la colère gronde ; mais encore, ils risquent, par cette action, de participer à la mise à mal du métier de psychologue de l'éducation nationale.

Rentrée 2020 :

La préparation de rentrée est « en marche » ; elle reflète la politique d'austérité menée par le gouvernement. 50 ETP (équivalents temps plein) en moins sont prévus au budget académique. Les dotations globales horaires ont été communiquées aux chefs d'établissement en amont des groupes de travail et réunion du comité technique académique ; ce qui démontre une fois encore le peu de considération de notre hiérarchie pour les représentants des personnels et l'instance.

Les premières informations sur ces dotations et les structures font apparaître des coupes importantes sur les heures postes quand le nombre d'HSA augmente encore. Le danger de voir se multiplier les situations de carte scolaire est grand à l'heure où les CAPA d'affectation sont supprimées. La réforme du lycée conduit à une diminution des moyens, mais les collèges paient ici aussi la logique d'austérité.

Le Snes académique appelle à refuser la création des postes à profil, à refuser les HSA, à bien investir et exiger dans les CA, des moyens dignes d'exercice de nos métiers pour contrer la logique de réserve de postes adoptée par le Ministère.

Un redéploiement d'emplois de CPE est également à l'ordre du jour.

Action :

Le Snes-Fsu de Poitiers :

-appelle à poursuivre son engagement dans le combat contre la réforme des retraites dans le cadre de l'intersyndicale en appelant à participer massivement aux journées d'action et de manifestations, à continuer sa campagne d'information auprès des collègues dans les établissements, à déconstruire la communication gouvernementale, à signer la pétition FSU demandant le retrait du projet de réforme, à mettre en débat la question d'une manifestation nationale interprofessionnelle sur les retraites

-appelle à empêcher collectivement la tenue des E3C, chaque fois que cela est possible, à prévoir toute autre action collective avant ou pendant les E3C.

C'est la raison pour laquelle le Snes a déposé un préavis de grève pour l'académie de Poitiers qui court jusqu'au 13 mars et qui protège les collègues dans l'exercice de leur droit de grève. Il appelle les collègues à saisir le CHSCT , à remplir le RSST en cas de besoin.

- appelle à s'opposer, dans le cadre de la préparation de rentrée, aux suppressions de postes, aux créations de postes spécifiques, aux HSA, à voter contre les répartitions des moyens dès lors que les conditions de travail sont dégradées.

- appelle les collègues à refuser de participer à toute démarche pouvant nuire à l'exercice du métier de psychologue de l'éducation nationale (mise œuvre des 54H, formation de formateur à l'orientation,...), à signer massivement l'appel intersyndical contre le démantèlement du service public d'orientation

- appelle l'ensemble des collègues à être vigilants et signaler les dérives sur les obligations de services des assistants d'éducation et personnels accompagnant les élèves en situation de handicap. La mise en place des PIAL et l'autoritarisme de certaines hiérarchies locales sont prétexte à certains abus envers ces personnels en situation précaire.
- apporte son soutien aux collègues de l'enseignement supérieur dans leur combat contre le développement inquiétant de l'offre privée, apporte son soutien aux personnels de canopé, malmenés également dans le cadre de la préparation de rentrée.
- à renforcer la syndicalisation et le réseau des correspondants dans nos établissements.